

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DPE 18** Subvention à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols pour ses activités 2020.

**M. Dan LERT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols (94600) pour ses activités générales 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols domiciliée 2 rue Waldeck Rousseau, 94600 Choisy-le-Roi (n° SIMPA 184672, dossier n° 2020\_03985) dans le cadre de ses activités générales 2020.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols pour 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**